

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Gestion des rendez-vous GPF

Les conseillers en plateforme téléphonique peuvent annuler le rendez-vous jusqu'à deux fois pour le même type de convocation mais pas replanifier. Interdiction de reprendre un rendez-vous sur une plage GPF de conseiller !

La plage libre servant à gérer mail.net, la Direction nous confirme la possibilité de bloquer cette plage sous RDVA

Départ à la retraite et CET

Lorsqu'on souhaite poser des jours CET avant un départ à la retraite, il faut anticiper le plus tôt possible en envoyant un courrier à la Direction, sinon ces jours risquent d'être rémunérés lors du solde de tout compte.

Récupération temps partiel

On a bien la possibilité après une formation de choisir entre la récupération à temps partiel ou le paiement de cette journée. Faites remonter si on ne vous laisse pas ce choix.

Concernant les missions temporaires, notamment C.S.P.

Tous les agents de la D.T. du poste concerné peuvent se positionner : **la référence à la Résidence administrative de Toulouse n'est pas conforme.** Ce point devrait être modifié prochainement.

Mail.net et GPF

Est-on en mesure de quantifier le temps consacré au traitement des mails.net ? Il n'y a bien sûr pas d'outil pour ça. Un outil de pilotage existe mais il est uniquement quantitatif. La volumétrie identifiable doit permettre d'aller voir son ELD et permettre l'ouverture de plages GPF. Quid des plannings réalisés à 8 semaines ? Aux managers de faire preuve de souplesse dixit, Mr Sévignon, dans l'aménagement des activités. Ce qui implique notamment que **seuls les conseillers ont la main sur leur GPF** et les ELD n'ont pas à coller des rdv.

Quel traitement en cas d'absence ? Le traitement est de la marge de manœuvre des ELD.

Cette question a permis de lancer un long débat où nous avons fait remonter vos difficultés de terrain au quotidien (nombre de mail.net au retour de congés, difficulté de répondre au champ placement ou indemnisation). Mais les réponses sont souvent de bonnes intentions mais restent de jolies phrases :

« Enfin, la volumétrie des mails est quantifiée, ce qui n'était pas le cas avec mail.fr qui était une activité obscure »

« On ne peut pas évaluer le temps nécessaire pour répondre au demandeur d'emploi ».

Nous avons fait largement remonter la charge de travail en constante augmentation que l'établissement, objectivement, ne nie pas.

L'objectif étant « Nous allons nous éviter une visite ou un appel au 3949 » et comme toujours « l'ELD a la souplesse et détient la marge de manœuvre pour piloter, gérer, ouvrir des plages GPF pour gérer mail.net »

Nous reviendrons à chaque séance sur ce sujet.

Délégué-es du personnel du 24 avril 2015

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Congés des « dédiés-entreprises »

Une équipe à eux tous seuls ?

Pas le choix pour le dépôt des congés, une continuité de service doit être assurée dans cette équipe, car Pôle emploi s'est engagé pour la personnalisation du service aux entreprises.

Des collègues volontaires et maîtrisant l'offre de service entreprise pour assurer la continuité de service ? Non merci, il n'est pas prévu de remplacement par d'autres collègues du site. Une mutualisation ? Oui pour un membre de la Direction non pour l'autre, enfin pour les petits sites oui, mais non quand même. Nous, SNU avons anticipé cette problématique de dépôt de congés, de gestion de planning et alerté en instances DP et CE. Malheureusement, la direction n'avait pas posé les règles du jeu et aujourd'hui le SNU dénonce une dérive de l'individualisation.

Les marges de manœuvre des ELD ne donnent pas les mêmes droits à toutes et tous sur les congés.

EPA/EP

La campagne de ces 2 entretiens est concomitante, et à réaliser sur la même demi-journée.

Pole position pour l'EPA dont l'objectif est de faire le point, si **vous le souhaitez**, sur vos activités, puis définir vos objectifs.

2^{ème} position pour l'EP dont l'objectif est votre activité professionnelle.

Nous constatons néanmoins depuis 3 ans que le contenu de ces entretiens n'ont pas d'effet positif ou sont à contre-courant des engagements de la Direction. Important, pour en savoir plus, lisez notre SNUtile en pièce jointe.

Statut 2003

PVI

208 parts ont été attribuées par la DG au 2^{ème} semestre 2014, et toutes distribuées, à tous et toutes ou presque...22 agents de niveau II n'ont pas eu de PVI. Il semblerait que ce soit récurrent sur certains sites. Nous le déplorons et nous en rechercherons les explications.

Nous solliciterons la DR en juin pour les PVI 1^{er} semestre 2015.

Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

En lieu et place des ZUS, des sites Toulousains sont concernés. C'est un sujet national, la DR attend les consignes de la DG, ainsi que le contrat de ville qui sera signé en Juin.

Depuis 4 ans, le SNU interroge la Direction sur le sujet. Nous reposerons la question en Juillet.

CONGES

Nature des absences à poser l'été

Pas d'interprétation possible, les dix jours pour un temps plein à poser en continu sur la période principale du 01 mai au 30 /09 ensuite libre à vous de poser de la RTT, des jours mobiles, tout type d'absence tel que vous le souhaitez. Mr Sévignon en profite pour rappeler qu'il est plus pratique de gérer des absences d'un mois

Ancienneté dans l'établissement

Enfin, nous avons obtenu quelques précisions :

- la date d'ancienneté est la date d'entrée dans l'entreprise.
- la durée de l'ancienneté peut varier selon les motifs de suspension du contrat de travail.
- c'est l'Article L 1225-54 du code du travail qui s'applique.
- le congé paternité impacte la durée de l'ancienneté, mais pas la maternité....

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts .La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le 29 mai 2015

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

38 bis rue Louis Plana 31500 Toulouse Tél : 05 62 16 78 06